

SEMINAIRE AMURE

Vendredi 26 février 2016

14h >16h30

Salle B110 - UBO



📌 What is the Contribution of the Concept of Global Public Goods to Delimit Obligations for Preservation of Marine Resources?

Carina Costa de Oliveira, Professeur de droit à l'Université de Brasilia
Sandrine Maljean-Dubois, Directrice de recherche CNRS, CERIC (UMR 7318, Université Paul Cézanne / CNRS)

📌 L'Union Européenne et l'encadrement juridique des données utiles aux politiques du littoral et de la mer

Betty Queffelec
UMR AMURE (Université de Brest)

Abstracts

📌 What is the Contribution of the Concept of Global Public Goods to Delimit Obligations for Preservation of Marine Resources?

Carina Costa de Oliveira, Professeur de droit à l'Université de Brasilia
Sandrine Maljean-Dubois, Directrice de recherche CNRS, CERIC (UMR 7318, Université Paul Cézanne / CNRS)

Global public goods, common heritage and global commons are concepts used to understand the political and legal regime of marine resources. However, these concepts are limited when it comes to determine the obligations of States and International Organizations regarding marine resources conservation. If, for this reason, their intrinsic purpose can be questioned, these concepts nevertheless dominate, in their abstraction, the debate on marine resources. Their existence, whether scientific or not, can therefore not be denied or ignored. To understand what they can concretely offer to the legal discussions on marine resources, they must be articulated with the more precise legal obligations such as the obligation to cooperate and the duty of due diligence, as applied to marine resources. Accordingly, this article studies how these concepts can be combined to more concrete obligations in order to be more effective.

↳ L'Union Européenne et l'encadrement juridique des données utiles aux politiques du littoral et de la mer

Betty Queffelec, UMR AMURE (Université de Brest)

Objets techniques, les données ne sont pourtant plus confinées aux seuls laboratoires ou administrations. Elles sont les éléments d'information brute à la base de la connaissance. Aussi, loin d'être neutre, leur encadrement juridique conditionne leur production, leur diffusion et leur utilisation. Dans la perspective d'une plus grande transparence, les données publiques et environnementales se sont progressivement ouvertes au public. Ce mouvement a contribué à développer un meilleur accès, pour le public mais aussi pour l'ensemble des institutions concernées, aux connaissances qui servent de base à la construction des politiques publiques. C'est particulièrement le cas dans le domaine marin et côtier qui requiert une approche intégrée.

L'Union Européenne a largement contribué à développer cet encadrement. Dans le domaine marin, elle a mis en place le réseau EMODnet (réseau européen d'observation et de données du milieu marin) et construit une politique en la matière nommée « connaissance du milieu marin 2020 » que l'on retrouve dans la directive du 23 juillet 2014 établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime. En effet, les données utiles aux politiques du littoral et de la mer ne se limitent pas aux connaissances physiques et biologiques des milieux. Elles comprennent également les informations sur les activités humaines y compris économiques comme la pêche. Certaines sont protégées par des droits de propriété intellectuelle. Certaines voient leur transmission interdite au titre de la protection des données personnelles ou du secret défense par exemple.

Comment s'articulent ces différents enjeux dans la société de la connaissance que l'Europe entend mettre au cœur de son modèle de développement tel que défini dans la stratégie de Lisbonne ? Choix de société en amont, ce régime juridique a en aval un impact essentiel sur la décision publique.